

SÉANCE DU 8 AVRIL 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Rimouski-Neigette, tenue le 8 avril 2026 à 19 h 20, à ses bureaux du 23, rue de l'Évêché Ouest, à Rimouski, et à laquelle étaient présents :

CARON, Guy	maire	Rimouski
SOUCY, Gervais	maire	Saint-Narcisse-de-Rimouski
ST-PIERRE, Francis	maire	Saint-Anaclet-de-Lessard
THÉRIAULT, Julie	préfet	Saint-Marcellin
VIEL, Claude	maire	Saint-Eugène-de-Ladrière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La préfet déclare la séance ouverte à 19 h 23.

CA26-016 / ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Francis St-Pierre et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté avec dispense de lecture.

CA26-017 / APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par Claude Viel et résolu à l'unanimité que le comité administratif de la MRC de Rimouski-Neigette approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif du 18 mars 2026, avec dispense de lecture.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

CA26-018 / AUTORISATION DE DÉPENSES

Il est proposé par Gervais Soucy et résolu à l'unanimité que le comité administratif de la MRC de Rimouski-Neigette accepte les comptes dont la liste est annexée au présent procès-verbal, et autorise le directeur général et greffier-trésorier à les payer.

Total des comptes :	112 815,37 \$
Total des dépenses préautorisées :	530 063,96 \$

<u>GRAND TOTAL :</u>	<u>642 879,33 \$</u>
-----------------------------	-----------------------------

CA26-019 / AUTORISATION D'EMBAUCHE / POSTE TEMPORAIRE / CONSEILLER/ERE AU DÉVELOPPEMENT LOCAL ET INTERMUNICIPAL

CONSIDÉRANT l'arrêt de travail d'un conseiller au développement local et intermunicipal (services aux entreprises);

CONSIDÉRANT QUE le poste a été affiché à l'interne, puis à l'externe tel que prévu à la convention collective;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection suite aux entrevues;

Il est proposé par Francis St-Pierre et résolu à l'unanimité que le comité

administratif de la MRC de Rimouski-Neigette autorise l'embauche de Geneviève Scott au poste temporaire à temps plein (35 heures par semaine) de conseillère au développement local et intermunicipal (services aux entreprises) à l'échelon 8 de la classe 7 de la convention collective. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par la directrice générale adjointe.

AUTRES

CA26-020 / NON-RÉMUNÉRATION DE LA SÉANCE

Il est proposé par Guy Caron et résolu à l'unanimité que la présente séance ne soit pas rémunérée.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 25.

Julie Thériault
Préfet

JEAN-MAXIME DUBÉ
Dir. gén. et greff.-trés.